


**Énoncé économique fédéral de l'automne
2022 : le grand écart canadien**

Novembre 2022



© Institut de recherche en économie contemporaine
ISBN: 978-2-924927-84-7

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2022
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2022

IRÉC, 10555, Avenue de Bois-de-Boulogne,
CP 2006, Montréal (Québec) H4N 1L4

Notice biographique

Hubert Rioux est docteur en science politique (politiques publiques)
de l'Université McMaster (Ontario) et chercheur à l'IRÉC.

Énoncé économique fédéral de l'automne 2022 : le grand écart canadien

Hubert Rioux, Ph.D., IRÉC

On a fait grand cas, ces dernières semaines, de la soudaine conversion idéologique du gouvernement fédéral canadien – et en particulier, de sa ministre des Finances et Vice-première ministre, Chrystia Freeland – qui, après avoir envisagé, négocié et/ou signé des accords de libéralisation du commerce ou de l'investissement avec des pays tels que le Myanmar, Brunei, les Philippines, la Guinée, l'Ukraine, le Qatar, les Émirats arabes unis, l'Inde et la Chine de Xi Jinping elle-même, découvre les vertus du « *friendshoring* » et en appelle dans son « Énoncé économique de l'automne 2022 »¹ à une réorientation des stratégies commerciales et industrielles du Canada, axée sur le raccourcissement des chaînes d'approvisionnement, l'investissement public et le filtrage des capitaux étrangers. Il faudra donc surmonter de nombreuses contradictions pour trouver dans la volte-face d'Ottawa le début de la cohérence requise par les immenses défis que pose une telle réorientation.

Selon la ministre Freeland, ainsi, « nous entrons dans une ère de déplacement de la production dans des pays alliés – une époque où nos partenaires démocratiques et leurs plus importantes entreprises cherchent à délaisser les dictatures au profit des démocraties pour leur dépendance »². Mieux vaut tard que jamais, pourrait-on dire. En tout cas, l'IRÉC ne sera certainement pas de ceux et celles qui reprocheront au gouvernement fédéral de prendre enfin au sérieux la question de l'autonomie industrielle, alors que nous avons été parmi les premiers à étudier en détail, [dès 2020](#), les enjeux stratégiques cruciaux liés aux relocalisations manufacturières et à la substitution des importations. Néanmoins, on ne peut s'empêcher d'y déceler une certaine improvisation, le sentiment d'urgence que traduit l'Énoncé économique étant notamment induit – cela est mentionné explicitement à plusieurs reprises – par la multiplication des initiatives protectionnistes et subventionnaires américaines.

En effet, plusieurs des nouvelles mesures annoncées par la ministre Freeland dans cet Énoncé visent à répondre en partie à l'adoption de l'*Inflation Reduction Act* aux États-Unis, qui comprend notamment un gigantesque programme subventionnaire de près de 400 milliards \$US destiné à soutenir la « sécurité énergétique » américaine par le biais du développement des énergies renouvelables et des technologies vertes. Selon Ottawa, « si l'*Inflation Reduction Act* permettra sans aucun doute d'accélérer la transition en cours vers une économie nord-américaine

¹ <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2022/home-accueil-fr.html>

² *Ibid*, p. iii.

carboneutre, elle offre également un énorme soutien financier aux entreprises qui implantent leur production aux États-Unis, de la production de batteries de véhicules électriques à l'hydrogène, en passant par les biocarburants et bien d'autres. Sans de nouvelles mesures pour suivre le rythme, le Canada risque d'être laissé pour compte »³.

Face au volontarisme et à l'initiative des USA – et anticipant peut-être le retour d'une administration républicaine encore plus protectionniste en 2024-2025 – le gouvernement fédéral canadien vient donc, semble-t-il, de découvrir l'importance de se doter de stratégies et en particulier, d'outils de développement industriel afin de soutenir la décarbonation et le déploiement endogène des filières de l'électrification, des technologies propres et des minéraux stratégiques. Or, dès 2020, le *Conseil sur la stratégie industrielle du Canada* recommandait, dans son rapport final au ministre de l'Industrie, l'élaboration d'une véritable politique industrielle qui reposerait notamment sur le pilier du développement durable et de la valorisation des minéraux critiques, mais également sur la modernisation technologique du secteur manufacturier⁴. Ce rapport préconisait à ces fins, entre autres, la mise sur pied d'un « Fonds de croissance de l'industrie » doté *minimalement* de 30 à 35 milliards \$, « nécessaire si nous voulons réellement être des chefs de file par rapport aux pays qui déjà investissent massivement dans leurs secteurs de force »⁵. Cette recommandation – à l'instar d'à peu près toutes les autres, d'ailleurs – est restée lettre morte depuis, jusqu'à ce qu'on nous annonce soudainement dans le Budget 2022, puis à nouveau dans cet Énoncé économique de l'automne, la création d'un « Fonds de croissance du Canada »⁶.

Ce nouveau « FCC » vise précisément, selon Ottawa, à enfin « aider le Canada à suivre le rythme d'une liste croissante de pays ayant recours à des outils novateurs de financement public pour attirer l'important flux de capitaux privés requis afin d'accélérer le déploiement des technologies nécessaires à la décarbonisation et à la croissance de leurs économies »⁷. Or, loin d'y consacrer les 30 à 35 milliards \$ qui, selon le Conseil sur la stratégie industrielle, représentaient un plancher, le gouvernement canadien n'y injectera en fait que 15 milliards \$, plus de la moitié moins, remettant comme à son habitude dans les mains du secteur privé la responsabilité de combler l'écart. Les objectifs de ce FCC sont pourtant fort ambitieux : il doit contribuer à permettre non seulement « l'atteinte des objectifs climatiques du Canada », mais également, ce faisant, le développement accéléré des technologies et des énergies vertes telles que la capture du carbone ou l'hydrogène, puis l'exploitation des ressources et minéraux critiques

³ *Ibid*, p. 33.

⁴ <https://ised-isde.canada.ca/site/innover-meilleur-canada/fr/conseil-strategie-industrielle>

⁵ *Ibid*, p. 74.

⁶ <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2022/home-accueil-fr.html> : p. 33-34.

⁷ <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2022/doc/gf-fc-fr.pdf> : p. 2.

indispensables à ces dernières ainsi qu'aux filières des batteries et de l'électrification des transports.

L'écart entre les objectifs ambitieux d'Ottawa et les moyens somme toute modestes qui y sont consacrés est cependant loin d'être la seule contradiction de ce revirement. D'abord, soulignons que cet écart lui-même révèle de manière on ne peut plus claire la duplicité structurelle inhérente au régime canadien, qui demeure d'abord et avant tout au service du secteur pétrolier. On pousse ainsi l'ironie jusqu'à confier la gestion du nouveau FCC à la *Corporation de développement des investissements du Canada* (CDEV), dont il deviendra d'abord l'une des filiales⁸. Cette société d'État méconnue, dont le siège est à Toronto, ne compte aucun Francophone parmi sa haute direction et aucun résident du Québec ne siège au Conseil d'administration⁹. Et pour cause : la CDEV est essentiellement un *holding* (une « société de portefeuille ») dont la raison d'être et les activités principales (et quasiment exclusives) sont de gérer les participations du gouvernement fédéral canadien dans le champ pétrolifère *Hibernia* de Terre-Neuve et le réseau pipelinier *Trans Mountain*, nationalisé en 2018. Via la CDEV, Ottawa administrera donc ses investissements pétroliers de la main droite (*Hibernia* et *Trans Mountain*), puis de la main gauche, ses investissements dans la décarbonation de l'économie (FCC).

Mais il y a plus, car en fait, on peut très bien avancer l'argument selon lequel justement, la capitalisation plutôt conservatrice du FCC s'explique en partie par le véritable gouffre de capitaux que constitue le projet *Trans Mountain*. Ne serait-ce que de 2018 à 2021, la *Corporation Trans Mountain*, filiale de la CDEV responsable du projet, y a alloué près de 12 milliards \$, soit presque autant que ce qui sera injecté dans le FCC et étalé sur plusieurs années. En outre, les investissements à consentir au réseau de pipelines *Trans Mountain* sont loin d'avoir atteint leur sommet, puisque comme on peut le lire dans le rapport annuel 2021 de la CDEV, « en février 2022, *Corporation Trans Mountain* a publié une estimation révisée des coûts du projet de 18,1 milliards de dollars et de 21,4 milliards de dollars, y compris les coûts de financement, l'achèvement des installations mécaniques étant prévu pour la fin de 2023 »¹⁰. D'un côté, donc, plus de 21 milliards \$ engagés en cinq ans afin de mener à bien un projet essentiellement destiné à accroître les capacités d'exportation de pétrole vers le marché asiatique, permettant de ce fait l'intensification des activités d'exploitation des sables bitumineux; puis de l'autre, la capitalisation d'un fonds de 15 milliards \$ visant fondamentalement à

⁸ Une structure « indépendante permanente » est ensuite prévue pour 2023.

⁹ L'une de ses administratrices depuis 2019, Carole M. Malo, est diplômée des HEC et a travaillé chez Hydro-Québec ainsi que chez SNC-Lavalin entre les années 1980 et le début des années 2000, mais travaille et réside visiblement en Ontario depuis de nombreuses années.

¹⁰ https://www.cdev.gc.ca/wp-content/uploads/2022/05/29191_CDEV_French-2021_LR.pdf : p. 15.

compenser les dégâts environnementaux ainsi qu'à débloquer le cul-de-sac industriel causés par ce même secteur des énergies fossiles.

Même en y ajoutant les 8 milliards \$ sur 7 ans prévus au budget de l' « Accélérateur net zéro »¹¹, initiative liée au *Fonds stratégique pour l'innovation*¹² et dont le rôle consiste à financer les grands projets de décarbonation industrielle ainsi que (lui aussi) l'émergence des créneaux des technologies propres et de la production de batteries, le compte n'y est qu'à peine : Ottawa aura injecté pratiquement autant de capitaux dans le seul projet pétrolier *Trans Mountain* que dans les deux principaux fonds voués à la transition écologique¹³. Il faut en outre comprendre des lignes directrices de cet « Accélérateur net zéro » comme du nouveau FCC que les projets de décarbonation – et notamment de captage du carbone – du secteur pétrolier lui-même pourront compter sur l'appui financier du gouvernement fédéral. Dans le premier cas, on l'annonce explicitement : « les investissements [...] visent à soutenir la décarbonisation des secteurs canadiens à fortes émissions tels que les secteurs pétrolier et gazier »¹⁴. Dans le cas du FCC, la formulation est plus ambiguë, mais néanmoins aisément déchiffrable : « les investissements du FCC miseront sur [...] les projets qui utilisent des technologies et des procédés moins matures (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle pour réduire les émissions dans l'économie canadienne). Ceux-ci pourraient notamment inclure le captage, l'utilisation et le stockage du carbone »¹⁵.

Il est par ailleurs intéressant de noter que le FCC a été pensé principalement en fonction des intérêts du secteur privé, puisque que ses interventions financières seront principalement structurées afin de servir d'effet levier. En effet, le FCC aura pour mission première de « dé-risquer » l'investissement privé – ou comme le dit Ottawa, de « gérer l'incertitude perçue » – notamment en offrant des « contrats sur différence » prévoyant la couverture des pertes potentielles liées non seulement à l'évolution du *marché*, et donc à l'écart entre les sommes investies puis les prix obtenus pour les nouvelles technologies ou les nouveaux produits développés, mais également à l'évolution des *politiques publiques*, c'est-à-dire par exemple à l'évolution de la tarification du carbone ou des réglementations environnementales, telles que les normes relatives aux carburants renouvelables. Autrement dit, par le biais du FCC et pour soutenir l'investissement privé dans le développement de nouvelles technologies telles que la capture et le stockage du carbone, le gouvernement fédéral se propose essentiellement de subventionner

¹¹ <https://ised-isde.canada.ca/site/fonds-strategique-innovation/fr/initiative-accelerateur-net-zero#1>

¹² <https://ised-isde.canada.ca/site/fonds-strategique-innovation/fr>

¹³ Rappelons également qu'entre 2019 et 2021, le Canada a octroyé en moyenne 8,5 milliards \$US en capitaux publics à l'industrie des énergies fossiles : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1929325/environnement-petrole-changement-climatique-gaz-charbon>

¹⁴ <https://ised-isde.canada.ca/site/fonds-strategique-innovation/fr/initiative-accelerateur-net-zero#1>

¹⁵ <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2022/doc/gf-fc-fr.pdf> : p. 5.

les entreprises pour compenser en partie l'accroissement du prix du carbone ou le resserrement des normes environnementales, à condition que ces mêmes entreprises investissent dans des projets et des solutions permettant la décarbonation. Au minimum, cela soulève quelques questions de cohérence.

L'Énoncé économique de l'automne 2022 confirme ou annonce toutefois un éventail d'autres mesures au-delà du FCC, dont l'instauration de nouveaux crédits d'impôts (remboursables) à l'investissement pour le développement des technologies propres et de l'hydrogène propre. Dans ce second cas cependant, on précise que les modalités – au-delà du fait qu'il s'agirait d'un crédit équivalant à 40% de la valeur des investissements – ne sont pas encore arrêtées et que des consultations seront menées afin de déterminer, notamment, les types d'hydrogène qui y seront admissibles en fonction de l'intensité carbone inhérente à leurs procédés de production. Ainsi faut-il comprendre que ces crédits ne seront pas limités aux projets d'hydrogène « vert » produit à l'aide d'hydroélectricité, pour lesquels le Québec possède des avantages concurrentiels évidents. Ils s'appliqueront probablement aussi à la production d'hydrogène destiné à la transformation en ammoniac et donc essentiellement, en engrais chimique, puis aux hydrogènes « gris », « bleu », « rose » et « jaune », respectivement produits à partir de gaz naturel, de gaz naturel dont les émissions de CO₂ sont captées et stockées, d'énergie nucléaire ou d'un mix d'énergies renouvelables et de gaz naturel. Car l'Énoncé économique est clair : contrairement aux États-Unis, qui ont fixé à 4kg de CO₂ par kg d'hydrogène le plafond d'intensité carbone des procédés de production qui seront admissibles au soutien public, ce crédit d'impôt au Canada devra permettre « un système fondé sur l'intensité carbonique *adapté au contexte canadien* » ainsi que « le niveau de soutien requis pour les *diverses filières de production au Canada* »¹⁶.

On sait d'ores et déjà, le séjour de la ministre Freeland à Washington en octobre l'ayant confirmé, que le Canada considère en effet le gaz naturel comme un « carburant de transition important », un atout pour la transition verte du pays (et du monde)¹⁷. Prenant prétexte des troubles géopolitiques européens ainsi que des tensions avec la Chine, la ministre des Finances et Vice-première ministre confirmait ainsi que le Canada entend « accélérer » (*fast-track*) les processus d'approbation (économiques comme environnementaux, présume-t-on) des projets énergétiques et miniers « dont nos alliés ont besoin pour chauffer leurs foyers et produire leurs véhicules électriques »¹⁸. C'est en fonction de ce cadre qu'il faut également comprendre les intentions d'Ottawa en ce qui concerne la « Stratégie canadienne sur les minéraux critiques », qui doit être publiée d'ici peu et

¹⁶ <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2022/home-accueil-fr.html> : p. 35-36. Les italiques sont nôtres.

¹⁷ <https://www.ledevoir.com/depeches/764241/le-canada-est-un-leader-de-la-transition-verte-estime-chrystia-freeland>

¹⁸ <https://www.cbc.ca/news/politics/freeland-putin-us-1.6613523>

dont l'importance est réaffirmée dans l'Énoncé économique de l'automne. Fidèle à ses traditions coloniales d'exportateur de ressources naturelles, le Canada entend en effet tirer parti de la demande croissante de ses « alliés », et au premier chef des États-Unis, en métaux et minéraux stratégiques. On se targue évidemment de vouloir y appuyer le développement de chaînes de valeur canadiennes complètes, « de l'exploration au recyclage », mais il demeure évident que le plus gros de ces ressources demeurera destiné à l'exportation.

Selon ce que l'on sait jusqu'ici de cette stratégie à venir, en outre, il y a lieu de s'inquiéter des chevauchements et même, de la concurrence qu'elle risque d'induire à l'endroit du « Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 », de même qu'à l'égard de la « Stratégie québécoise de développement de la filière batterie ». Il semble qu'une « coopération fédérale-provinciale-territoriale » ait été établie dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie fédérale afin de coordonner les efforts, mais il est évident que l'établissement d'une telle stratégie à l'échelle canadienne ne pourra manquer de produire une concurrence pour l'accès au financement et l'attraction des investissements étrangers. C'est sans parler de l'effet centripète favorisant la convergence des chaînes de valeur de ce secteur vers l'industrie automobile ontarienne, d'ailleurs systématiquement citée à titre de principal débouché manufacturier pour la filière « canadienne » des minéraux critiques. Les industries québécoises établies ou en émergence, telles que celles des véhicules récréatifs, des autobus, des véhicules lourds, du ferroviaire et des avions électriques pourraient ainsi être négativement affectés par une approche fédérale mal adaptée à leurs priorités et intérêts stratégiques. À tout le moins, une vigilance permanente sera de mise.

L'accès aux minéraux critiques canadiens sera par ailleurs préférentiel, semble-t-il, c'est-à-dire essentiellement réservé à ses alliés « démocratiques ». Fin octobre 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie François-Philippe Champagne nous annonçait d'ailleurs en parallèle de l'énoncé de Chrystia Freeland que l'application de la *Loi sur Investissement Canada* serait resserrée en ce qui concerne les prises de participation de sociétés d'État étrangères dans « des unités et des actifs canadiens dans les secteurs liés aux minéraux critiques ». Ainsi, dorénavant, « les demandes d'acquisition de contrôle d'une entreprise canadienne mettant en jeu des minéraux critiques par une entreprise d'État étrangère ne seront considérés comme étant à l'avantage net du Canada qu'à titre exceptionnel »¹⁹. Cette position annonce une volonté d'aller encore plus loin : en fait, la participation d'une société d'État étrangère à tout investissement, qu'il s'agisse d'investissement direct ou d'investissement en portefeuille, dans un secteur lié aux minéraux critiques « étayerait la conclusion du ministre selon

¹⁹ <https://ised-isde.canada.ca/site/loi-investissement-canada/fr/enonces-ministre/politique-concernant-investissements-etrangeurs-entreprises-detat-dans-mineraux-critiques-dans-cadre>

laquelle il existe des motifs raisonnables de croire que l'investissement est susceptible de porter atteinte à la sécurité nationale du Canada », et celui-ci ferait donc l'objet d'une analyse particulière en vertu des *Lignes directrices sur l'examen relatif à la sécurité nationale des investissements*²⁰.

Il s'agit évidemment d'un resserrement visant en particulier les investisseurs chinois, trois d'entre eux ayant déjà été sommés de se départir de leurs parts dans des entreprises canadiennes liées à ce secteur des minéraux critiques, soit : *Sinomine Rare Metals Resources Co., Ltd.*, *Chengze Lithium International Ltd.*, et *Zangge Mining Investment Co., Ltd*²¹. Rappelons pourtant que le Canada demeure partie prenante de l'*Accord Canada-Chine concernant le promotion et la protection réciproque des investissements*, datant de 2014 et qui accorde aux investisseurs chinois le « traitement de la nation la plus favorisée » comme le « traitement national », et ce en incluant « les institutions, compagnies, fondations, organismes, coopératives, fiducies, sociétés, associations et autres entités similaires du secteur public »²². Rappelons également que le gouvernement de M. Trudeau lui-même a entamé et maintenu des « discussions exploratoires » en vue de la négociation d'un accord de libre-échange en bonne et due forme avec la Chine de Xi Jinping et ce, jusqu'à aussi tard que l'automne 2017, avant que l'élection d'une administration américaine bien décidée à entamer un « découplage » avec cette dernière ne vienne contrecarrer les plans d'Ottawa.

Les temps ont en effet bien changé : le 9 novembre dernier, la ministre des Affaires étrangères Mélanie Joly dévoilait même qu'Ottawa publiera bientôt une nouvelle « stratégie géopolitique » pour la région de l'Asie-Pacifique²³, qui devrait viser à faire pivoter les relations, les investissements et les chaînes d'approvisionnement canadiens de la Chine vers d'autres économies de la région, et notamment vers l'Inde (le nationalisme ethnoreligieux du régime Modi et ses liens privilégiés avec Moscou ne semblant pas poser de problème particulier aux yeux des stratèges canadiens). Cette question du découplage partiel avec la Chine, qui constitue l'un des volets du virage vers le « *friendshoring* » que préconise désormais Ottawa, soulève enfin l'enjeu plus large du renforcement des chaînes d'approvisionnement manufacturières canadiennes, puisque l'Énoncé économique de l'automne 2022 réitère également que « le gouvernement demeure résolu à présenter une stratégie nationale des chaînes d'approvisionnement pour améliorer les chaînes

²⁰ *Ibid.*

²¹ <https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2022/10/le-canada-durcit-les-lignes-directrices-pour-protger-les-secteurs-des-mineraux-critiques-contre-les-entreprises-etrangeres-detat0.html>

²² https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/china-chine/fipa-apie/index.aspx?lang=fra&_ga=2.179015204.1801993785.1667833912-1961556587.1667833912

²³ <https://www.ctvnews.ca/politics/canada-s-looming-indo-pacific-strategy-warns-of-china-entanglement-boosts-india-ties-1.6145629>

d’approvisionnement du Canada et stimuler la capacité économique du pays »²⁴. Il faut bien prendre conscience ici de l’ampleur des défis : pas moins de 45% de la demande intérieure totale du Canada (demande des ménages, des administrations publiques, et demande intermédiaire des entreprises) en produits et en intrants manufacturiers, par exemple, est actuellement comblée par les importations, le secteur manufacturier canadien générant des déficits commerciaux annuels récurrents fluctuant entre 100 et 150 milliards \$.

Il faudra toutefois effectivement attendre cette « stratégie nationale des chaînes d’approvisionnement » pour connaître les intentions d’Ottawa, puisque malgré la tenue d’un « Sommet » sur ces questions en janvier 2022, la création d’un « Groupe de travail sur la chaîne d’approvisionnement » en mars et la publication du « Rapport final » de ce dernier en octobre²⁵, aucune initiative concrète n’a jusqu’ici été annoncée qui permettrait d’amorcer un véritable effort de substitution des importations manufacturières, de relocalisation industrielle ou même, en définitive, de « *friendshoring* ». Rien de nouveau, par exemple, sur la tarification carbone aux frontières ou les marchés publics, alors que des organisations fédérales – le Conseil sur la stratégie industrielle du Canada mais aussi *Reshoring Canada*, dont sont partenaires les Manufacturiers et Exportateurs du Québec et du Canada – réclament déjà depuis des années des orientations et gestes tangibles. Tout au plus a-t-on annoncé jusqu’ici quelques investissements stratégiques dans les infrastructures de transport via le « Fonds national des corridors commerciaux » et le programme d’infrastructures de l’initiative « Investir dans le Canada ».

En fait, il semble que le gouvernement fédéral n’ait pas vraiment amorcé de réelle réflexion sur les enjeux *industriels et commerciaux* liés au « *friendshoring* » et au raccourcissement des chaînes d’approvisionnement. On ne semble pas avoir saisi, à Ottawa, que les enjeux d’approvisionnement ne relèvent pas que de la logistique et du renforcement des réseaux de transport, mais soulèvent d’abord et avant tout la question fondamentale et structurelle de la *réindustrialisation*. Au cours des vingt dernières années, les importations en provenance de Chine sont passées de 5% des importations manufacturières totales du Canada à plus de 15%, pendant que ses importations en provenance des États-Unis passaient de 64% à 46% puis que le déficit commercial manufacturier global du Canada explosait, de 8 milliards \$ à 150 milliards \$²⁶. En date de 2019, par ailleurs, plus de 25% des entreprises manufacturières de taille moyenne (100-250 employés) opérant au Canada étaient affiliées à une société-mère étrangère, et de même pour plus de 46% des grandes entreprises (250 + employés). Dans un tel contexte, il faudra bien plus que des

²⁴ <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2022/doc/gf-fc-fr.pdf> : p. 37.

²⁵ https://tc.canada.ca/sites/default/files/2022-10/rapport-groupe-travail-chaîne-appvisionnement_2022.pdf

²⁶ <https://ised-isde.canada.ca/site/donnees-commerce-direct/fr>

« paroles verbales » sur les vertus du « *friendshoring* » et de la « résilience » des chaînes d'approvisionnement pour que les réorientations stratégiques qu'on nous annonce aux plans industriel et commercial se matérialisent. Le Canada tente le grand écart, mais il ne nous a jamais impressionné outre mesure par sa souplesse...